

La coopérative arc-en-ciel a plusieurs projets dans le canton de Neuchâtel

Autor(en): **Emmenegger, Jean-Louis**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **92 (2020)**

Heft 1

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-906271>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Image de synthèse de l'immeuble prévu à Couvet tel qu'il a été conçu par le bureau d'architectes. Le chantier sera terminé en automne 2021. DR / Coopérative Arc-en-Ciel

LA COOPÉRATIVE ARC-EN-CIEL A PLUSIEURS PROJETS DANS LE CANTON DE NEUCHÂTEL

Après sa première réalisation à Fontainemelon en 2009, la Coopérative Arc-en-Ciel développe actuellement plusieurs projets sur le territoire neuchâtelois, en proposant des logements protégés. Philippe Diesbach, président de la coopérative, nous les a décrits récemment.

JEAN-LOUIS EMMENEGGER

«En 2019, notre coopérative a pu se développer de manière très positive», raconte M. Diesbach. «Le premier facteur de cette expansion est la forte demande de logements protégés dans le canton de Neuchâtel – et dans ce domaine, nous disposons d'une grande expérience –, et le second est le fait que nous disposons de différentes aides du canton de Neuchâtel. Il a par ailleurs acheté plusieurs parts sociales de notre coopérative.» Le premier projet réalisé par la Coopérative Arc-en-Ciel a été celui de Fontainemelon, où l'immeuble labellisé Minergie qui y a été construit compte 27 logements en location à prix coûtant (9 logements de 2,5 pièces, 9 de 3,5 pièces et 9 de 4,5 pièces) et 27 places de parc intérieures réparties sur deux sous-sols. Les locataires ont emménagé le 1^{er} septembre 2015.

La commune de Fontainemelon a cédé à la Coopérative Arc-en-Ciel un terrain en DDP (droit distinct et permanent de superficie) pour 70 ans. Un soutien financier cantonal a pu être obtenu sur la base de la loi cantonale sur l'aide au loge-

ment du 30 janvier 2008 concernant l'encouragement à la construction, la rénovation et la transformation d'immeubles locatifs à loyers abordables. Des prêts ont été obtenus auprès de l'ARMOUP et de la CCL. À noter que le chauffage à distance implanté au sein de la commune a permis aux habitants de l'immeuble de profiter de ce réseau de CAD.

Couvet: partenariat public-privé

Dans cette localité du Val-de-Travers, en 2019, la coopérative a pu aller de l'avant dans son projet Les Fleurs du Van. En effet, grâce à l'accord signé entre les opposants et la coopérative, le recours contre le permis de construire a été classé en juillet. La coopérative a ensuite signé un DDP avec la commune, puis a obtenu les aides demandées à l'Etat de Neuchâtel. Un prêt sans intérêts, un cautionnement simple et une prise de parts sociales du canton ont permis à la Coopérative Arc-en-Ciel d'obtenir un financement intéressant auprès de la Banque Migros.

Le chantier est maintenant en pleine activité, les travaux ayant démarré en octobre 2019. Chronologiquement, les différentes étapes ont été: le terrassement, la déviation du câble télé-

phonique existant, le forage et l'installation des pieux et le début des travaux de béton armé et de maçonnerie. Le chantier devrait s'achever en automne 2021.

L'immeuble comptera 26 logements disposant d'un encadrement spécifique pour les personnes âgées et/ou à mobilité réduite, aussi bien dans les accès au bâtiment de l'extérieur qu'à l'intérieur (ascenseur, portes, etc.) que dans les logements eux-mêmes (portes, salles de bain, cuisine, emplacement des interrupteurs, etc.). Le principe appliqué est la mise en place concrète et complète de la norme SIA 500.

Saint-Blaise: 18 appartements

Le projet La Musinière se développe selon le planning. Début 2019, après la levée des oppositions par la commune, la coopérative a déposé la demande d'autorisation définitive en juin 2019 auprès de la commune, puis elle a obtenu le permis de construire en octobre dernier.

Le projet prévoit la construction d'un immeuble labellisé Minergie de 18 appartements avec, ici également, un encadrement pour les personnes âgées ou à mobilité réduite. Une salle communautaire avec un accès à l'extérieur est prévue au rez-de-chaussée où les locataires pourront profiter d'activités organisées par une référente sociale. Une buanderie commune à la disposition des locataires sera installée au rez-de-chaussée. De plus, chaque appartement dispose d'un réduit pour faciliter le rangement. Les travaux débiteront au printemps 2020 après que la coopérative aura signé le DDP et obtenu le financement auprès d'une banque ainsi que les aides de l'Etat de Neuchâtel.

Les Brenets: 18 logements

Un autre projet de la Coopérative Arc-en-Ciel est celui de Mangépain aux Brenets. Début 2019, la coopérative a préparé la demande préalable d'autorisation de construire parallèlement aux démarches de modification du PAL (plan d'aménagement local). Le dossier a été déposé auprès de la commune en août

LA COOPÉRATIVE ARC-EN-CIEL

Fondée en 2009, la Coopérative Arc-en-Ciel a pour objectif d'offrir sur le marché neuchâtelois des logements à loyers modérés. Reconnue d'utilité publique, elle ne poursuit aucun but lucratif et s'interdit toute opération spéculative.

En septembre 2015, la coopérative a achevé la construction de son premier immeuble située à Fontainemelon, berceau de la plus ancienne manufacture horlogère de Suisse créée en 1793 par Julien et François Humbert-Droz. Cette bourgade est située à mi-chemin entre les villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds. Des nouveaux projets sont en cours de développement à Couvet ainsi qu'à Saint-Blaise, Les Brenets et Neuchâtel. JLE

2019 et l'enquête publique a été publiée le 8 novembre 2019 (sans opposition). Le PAL doit encore être validé par l'Etat de Neuchâtel. La demande du permis de construire se fera au printemps 2020 et le chantier pourrait être ouvert au printemps 2021. Ce projet prévoit la construction d'un immeuble de 18 logements avec un encadrement pour les personnes âgées et/ou à mobilité réduite. On y trouvera aussi une garderie et une unité d'accueil pour écoliers (UAPE).

Neuchâtel: le grand projet des Gouttes d'Or

En ville de Neuchâtel, le projet des Gouttes d'Or est bien connu, et les habitants du chef-lieu du canton suivent avec intérêt le développement de ce projet complexe étant donné sa situation (idéalement situé au bord du lac) et le fait qu'il y ait plusieurs maîtres d'ouvrages (qui doivent donc se coordonner et collaborer). Parmi ces maîtres d'ouvrage, il y a d'une part la ville de Neuchâtel (qui va construire deux immeubles avec des appartements en PPE), la Coopérative Les Rocailles (un immeuble), la Coopérative Arc-en-Ciel (un immeuble) et la société Aïfen (pour des logements pour étudiants). Cette dernière se propose de construire une quarantaine de logements avec un encadrement pour les personnes âgées et/ou à mobilité réduite. Elle accueillera aussi dans son immeuble les bureaux de la Fondation Pro Senectute, qui sera propriétaire de ses locaux.

Une étape importante décidée par les maîtres d'ouvrage a consisté à demander aux quatre bureaux d'architectes préalablement sélectionnés de monter une équipe pluridisciplinaire qui présentera un «concept global pour la construction de ce quartier» qui comprendra et intégrera les quatre aspects suivants: énergie, environnement, mobilité et critères sociaux. Il s'agit en fait d'un «mandat d'études parallèles» dans l'idée de voir ce qui peut se faire de mieux dans cette parcelle urbaine. En décembre dernier, une séance a permis de faire le point de l'avancement des propositions de chaque équipe. Le rendu final des projets est prévu le 13 février 2020. L'objectif pour 2020 est de créer une «charte de développement du quartier» qui servira de base à l'élaboration des différents projets architecturaux des maîtres d'ouvrage. ■

Plus d'infos: www.coop-arcenciel.ch



Le premier immeuble de la Coopérative d'habitation Arc-en-Ciel a été construit en 2015 à Fontainemelon. DR/Coopérative Arc-en-Ciel